

- Modèle conforme à la Directive 91/155 CEE

1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

- *Nom du produit* : AVIA AVILUB METACON S90

- *Code emballer* : 49099 B

- *Utilisation commerciale* : Lubrifiant travaux des métaux (pour plus de détails, se reporter à la notice technique)

- *Fournisseur* :

PICOTY S.A.

Adresse : Rue André et Guy PICOTY - BP 1 – 23300 LA SOUTERRAINE

Téléphone : 05 55 89 38 05

Télécopie : 05 55 89 38 00

N° d'appel d'urgence ORFILA : 01 45 42 59 59

2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- 2.1. *Nature chimique* : mélange

- 2.2. *Composants contribuant aux dangers* :

Composant	Pourcentage (en poids)	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Numéro UE
Amine substituée	< 10 %	Xi	R36	Polymère
Alcool aliphatique	< 5 %	N Xi	R38 R50/53	287-625-4
Diethylene glycol monobutyl ether.	< 5 %	Xi	R36	203-961-6
Ethylene glycol.	1.8 %	Xn	R22	203-473-3
Ethanolamine	< 2.5 %	C	R34 R20/21/22	205-483-3
Triazole substitué	< 0.5 %	N Xn	R22 R41 R51/53	202-394-1

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

- 3.1. *Principaux dangers* (voir paragraphes 11 et 12)

* **effets néfastes sur la santé** :

Nocif par absorption à travers la peau,

peut être nocif par inhalation,

PEUT AVOIR DES EFFETS CHRONIQUES SUR LA SANTE.

- 3.2 *Principaux symptômes* :

- Provoque l'irritation de la peau,

- peut provoquer l'irritation des yeux,

- peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Nom du produit : **AVIA AVILUB METACON S90****4 - PREMIERS SECOURS**

En cas de troubles graves, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence

*** Inhalation :**

Transporter la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la respiration s'arrête, appliquer la respiration artificielle. Si l'irritation persiste ou si des symptômes d'intoxications sont observés, appeler le service médical.

Contact avec la peau :

- Laver à l'eau et au savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Consulter le service médical si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation et éliminer les chaussures et autres articles en cuir imprégnés du produit.

Contact avec les yeux :

- * Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.

*** Ingestion :**

NE PAS FAIRE VOMIR. Si le patient est conscient, lui donner deux verres d'eau. Appeler immédiatement le service médical.

Instructions pour le médecin :

Une administration précoce d'éthanol peut empêcher les effets toxiques de l'éthylène glycol (acidose métabolique et lésions rénales). L'hémodialyse ou la dialyse péritonéale se sont montrées bénéfiques.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**- 5.1. Moyens d'extinction :**

- * Appropriés : Mousse CO2. Poudres sèches, émulseur polyvalent, eau pulvérisée.
Il est recommandé de porter un appareil respiratoire autonome. Traiter comme un feu d'hydrocarbures. L'eau peut provoquer des éclaboussures.
- * Déconseillés :

- 5.3. Dangers spécifiques (en cas d'incendie ou d'explosion) :

- * Des fumées, gaz ou vapeurs toxiques peuvent se dégager pendant la combustion.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- * Le port des équipements de protection individuelle est obligatoire, voir les informations de Section Protection individuelle. Aérer l'endroit si l'écoulement se produit dans un espace confiné ou autres endroits peu aérés. Eviter le rejet dans les égouts et les cours d'eau. Récupérer un maximum de liquide pour recyclage ou élimination ; le liquide résiduel peut être absorbé sur un matériau inerte. Vérifier législation transport et étiquetage des produits dangereux pour déterminer les comptes rendus réglementaires en cas d'épandage accidentel.

Nom du produit : **AVIA AVILUB METACON S90****7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**

Conserver les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Laver à fond après manipulation. Les récipients vides contiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit.

Pas de précautions spéciales de stockage nécessaires.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE- 8.1. *Mesures collectives* :

Belgium : Ethylène glycol

Numéro CAS : 107-21-1

VME (8 heures) : N/E

VLE (10 minutes) : 101 mg/cu. Mc

E.U. : non applicable

Ireland : Ethylène glycol

Numéro CAS : 107-21-1

VME (8 heures) : N/E

VLE (10 minutes) : 50 ppm

- 8.2. *Mesure individuelle* :

- * Protection de la peau : gants en caoutchouc de butyl. Néoprène.
- * Protection des yeux par le port de lunettes à coques latérales ou écran facial.
- * Protection respiratoire : Utiliser un respirateur facial complet avec une cartouche pour vapeur organique si la limite d'exposition recommandée est dépassée. Utiliser un appareil respiratoire isolant pour pénétrer dans les espaces confinés et dans les autres endroits faiblement ventilés et pour les zones de décontamination où de grosses quantités se sont répandues.
- * Protection globale : Les chemises à manches longues sont recommandées. Utiliser des bottes en caoutchouc-nitrile pour éviter toute contamination avec les chaussures. Ne pas porter de bagues, montre ou objets similaires qui peuvent retenir le produit et provoquer une réaction cutanée.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES- 9.1. *Aspect* : Liquide coloré ambré- 9.2. *Odeur* : amine- 9.3. *Masse volumique à 20°C (kg/m³)* : environ 0.973- 9.4. *Solubilité* :

* dans l'eau : en partie soluble (émulsionnable)

* dans les hydrocarbures : en partie soluble

- 9.5. *PH* :

* à l'état de livraison : non déterminé

* dilué à % : N.A.

- 9.6. *Viscosité cinématique à 25°C (mm²/s)* : non déterminée- 9.7. *Caractéristiques d'explosivité* :

* 9.7.1. Limites d'inflammabilité dans l'air : Non déterminées. Ce produit n'est pas connu pour être explosif.

* 9.7.2. Propriétés comburantes : néant

* 9.7.3. Point d'éclair (vase ouvert) selon NFT 60118 en °C : > 100 Deg C, 212 Deg F PMCC (MINIMUM)

* 9.7.4. Pression de vapeurs : Non déterminé.

Nom du produit : **AVIA AVILUB METACON S90****10 - STABILITE ET REACTIVITE**- 10.1. *Stabilité* :

- * Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES- 11.1. *Toxicité aiguë* :

Irritation cutanée : D'après les données sur des composants ou des produits similaires, le produit est irritant pour la peau. Le contact cutané prolongé ou répété, comme au moyen de vêtements humidifiés avec cette matière, peuvent causer une dermatite. Les symptômes peuvent comprendre rougeur, œdème, sécheresse et craquèlement de la peau.

Irritation respiratoire : D'après les résultats en notre possession sur les composants et les produits similaires, si le produit est sous forme de brouillard ou si des vapeurs sont produites par chauffage, l'exposition peut provoquer l'irritation des muqueuses et des voies respiratoires supérieures. Le produit peut provoquer un œdème pulmonaire avec une latence possible de plusieurs heures. Si des acides gras sont surchauffés, les vapeurs ou les aérosols générés peuvent provoquer une irritation respiratoire.

Irritation oculaire : Irritant oculaire faible à modéré. Ne répond pas aux critères canadiens D2B ou européens R36. D'après des données de composants ou de matières semblables. Des vapeurs peuvent provoquer une irritation.

dermique : D'après les données sur les composants ou des produits similaires, la DL50 chez le lapin est > 2000 mg/kg. Un contact prolongé sur une longue période avec ce produit pourrait conduire à l'absorption de quantités potentiellement nocives. Peut être nocif par absorption à travers la peau.

Toxicité par inhalation : Eviter de respirer les vapeurs ou brouillard. L'inhalation de ce produit peut être nocive. Les vapeurs du produit lorsqu'il est chauffé peuvent provoquer des maux de tête, des nausées et des vertiges.

Toxicité orales : D'après les données sur les composants ou des produits similaires, la DL50 chez le rat est > 5000 mg/kg. L'ingestion du produit peut provoquer l'irritation des voies gastrointestinales, des nausées, des vomissements, de la diarrhée et des douleurs abdominales. L'ingestion peut provoquer un effet déprimeur sur le système nerveux central. L'ingestion de ce produit peut être nocive.

Sensibilisation dermique : Aucune donnée disponible pour indiquer que le produit ou ses composants peuvent être un sensibilisant cutané

Sensibilisation par inhalation : Aucune donnée disponible pour indiquer si le produit ou ses composants peuvent être des sensibilisants des voies respiratoires.

Toxicité chronique : L'exposition prolongée et répétée à l'éther monobutylique du diéthylène glycol peut provoquer une anémie hémolytique basée sur des tests sur animaux de laboratoire. La surexposition répétée aux alkanolamines peut provoquer des lésions au foie et aux reins. L'absorption chronique d'un régime contenant de l'éthylène glycol provoque des effets sur le foie et les reins et le dépôt de sels de calcium dans différents tissus chez l'animal. Une exposition excessive peut avoir des effets sur le système nerveux central et des effets cardiopulmonaires.

Cancérogénicité : On ne dispose d'aucune donnée indiquant que chacun des composants présents à plus de 0.1 % peut présenter un risque cancérogène.

Mutagénicité : Aucune donnée disponible pour indiquer que le produit ou ses composants présents à plus de 0.1 % sont mutagènes ou génotoxiques.

Toxicité génitale : Dans les études sur les rats, l'éthylène glycol n'a pas montré d'effet sur la reproduction. Dans des études sur les souris, l'ingestion d'éthylène glycol en grande quantité cause une petite diminution de portées, de naissances vivantes par portées et de poids des portées.

Tératogénicité : A partir des expérimentations sur animaux, l'ingestion d'éthylène glycol apparaît comme étant la principale et unique voie d'exposition provoquant des malformations congénitales. L'inhalation (par le nez) ou le contact par la peau n'ont pu ou pas d'effets sur le fœtus.

Autres effets : Pas d'autre danger connu pour la santé.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES- 12.1. *Toxicité envers l'environnement* :

- * **Toxicité poissons d'eau douce** : la LC50 aiguë sur les poissons d'eau douce est 10-100 ppm, d'après les données sur les composants.

Nom du produit : **AVIA AVILUB METACON S90****Toxicité invertébrés d'eau douce** : Non déterminé**Toxicité algues** : Non déterminé**Toxicité poissons de mer** : Non déterminé**Toxicité invertébrés de mer** : Non déterminé**Toxicité bactéries** : Non déterminé**Toxicité diverses** : Non déterminé- 12.2. *Impact à long terme sur l'environnement* :**Biodégradation** : Non déterminé**Bioaccumulation** : 25 % ou plus des composants risquent potentiellement de se bioconcentrer, d'après les coefficients de partage octanol/eau 1-10% des composants n'affichent aucune tendance à se bioconcentrer.**Mobilité dans le sol** : Non déterminé**WGK (Allemagne)** : La valeur de la WGK de cette matière est en cours de révision et n'est pas disponible actuellement.**13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**-. *Elimination des déchets* :

Cette substance, si elle est mise au rebut, doit être considérée comme un déchet dangereux en Europe, conformément à la loi européenne. H4.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORTNon soumis à la réglementation de transport des matières dangereuses.**15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**- 15.1. *Réglementation communautaire* :

*

- 15.2. *Réglementation française* :* 15.2.1. **Code de sécurité sociale** : article L.461-1 à L.461-7 Tableau publié dans brochure 85/10 bis des J.O. Tableau n°36.* 15.2.2. **Code du travail** : article R.241-50. Arrêté et décret du 11/07/1977 (surveillances particulières : Pb, benzène...).**Code du travail (hygiène et sécurité)** : article R.232-1, 3, 4-1 à 5-11. Article R.233-43.**Code du travail (prévention des incendies)** : article R.233-14 à 41.* 15.2.3. Valeur limite d'exposition aux brouillards d'huile (VLE) : 10 mg/m³ sur 15 minutes.

* 15.2.4. Installation classée : non concerné.

* 15.2.5. Nomenclature rejets : voir paragraphe 13.

Nom du produit : **AVIA AVILUB METACON S90**

16 - AUTRES INFORMATIONS

1^{ère} édition

Phrases de risques utilisées dans ce document :

R20 : Nocif par inhalation

R21 : Nocif par contact avec la peau

R22 : Nocif en cas d'ingestion

R34 : Provoque des brûlures

R36 : Irritant pour les yeux

R38 : Irritant pour la peau

R41 : Risque de lésions oculaires graves

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Une liste de rappel des principaux textes législatifs, réglementaires et administratifs peut être jointe à titre indicatif, à cette fiche.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il doit prendre sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.